

RECRUTEMENT

POSTE : **DELEGUE(E) TERRITORIAL(E)**

TERRITOIRE : **BASSE NORMANDIE**

Poste vacant : Délégué(e) territorial(e) de l'ANFH Basse Normandie dont la délégation territoriale est située au 1 Rue Andreï Sakharov, 14280 Saint Contest.

Grille de rémunération groupe D : emploi de Délégué

Il devra être pourvu au 1er juillet 2019.

Ce poste est ouvert :

- par voie de détachement aux fonctionnaires de catégorie A ou B
- aux agents contractuels de la fonction publique appartenant à un grade de niveau catégorie A ou B
- aux salariés de l'ANFH
- aux cadres du secteur privé ayant une expérience dans le domaine de la formation professionnelle et du développement des compétences

Toutefois, un(e) salarié(e) d'une délégation territoriale ne peut être candidat(e) au poste de Délégué(e) territorial(e) de cette même région.

Le/la Délégué(e) territorial(e) est placé(e) sous la responsabilité hiérarchique du Directeur général de l'ANFH.

- Il/elle assure la gestion administrative, comptable et financière de la délégation territoriale en lien avec la délégation régionale et les services du siège et conformément aux valeurs de l'association.
- Il/elle encadre, organise et anime l'équipe territoriale.
- Il/elle participe à l'élaboration et à la mise en œuvre des objectifs stratégiques et des projets politiques définis par les instances nationales et régionales de l'association.
- Il/elle participe à l'élaboration de la politique territoriale en lien avec les instances territoriales et conformément aux objectifs définis par les instances régionales et nationales de l'association.
- Il identifie les besoins et assure un rôle de conseil auprès des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 et de leurs personnels.
- Il/elle veille, dans son territoire, au respect des dispositions législatives et réglementaires et à l'application des règles et procédures définies par les instances nationales, régionales et la Direction.
- Il/elle participe à la représentation de l'ANFH auprès des organismes territoriaux et des établissements de son territoire.
- Il/elle prend les initiatives utiles à l'accomplissement de ses missions, transmet au délégué régional multi-territoires les informations nécessaires à l'élaboration de la politique régionale et apporte conseils et propositions au délégué régional multi-territoires, au siège national et aux instances.

Cette fonction nécessite dynamisme et motivation, connaissances approfondies et expérience professionnelle dans le domaine de la gestion :

- budgétaire et financière
- administrative
- de la politique et de l'ingénierie de formation
- des ressources humaines
- de projet

Rémunération prise d'emploi (de 47 000 € à 66 000 €) en fonction de l'expérience professionnelle.

Les candidats doivent obligatoirement constituer un dossier-type de candidature

(à défaut, la candidature ne sera pas recevable)

à demander, par téléphone, auprès du secrétariat de la Direction générale de l'ANFH (Priscilla BENICHON ☎ 01 44 75 68 55) et à retourner, par voie électronique UNIQUEMENT, à p.benichon@anfh.fr au plus tard le 26 avril 2019.

Compléments d'information

1. MISSIONS DU DELEGUE TERRITORIAL

- Gestion de la délégation territoriale

Domaines	Fonctions
<i>Gestion administrative, comptable et financière</i>	<ul style="list-style-type: none">▪ Il assure la gestion administrative, comptable et financière de délégation en lien avec les services du siège▪ Il élabore le budget fonctionnement de la délégation et assure un reporting▪ Il contrôle l'utilisation des fonds et valide les dépenses de formation et les engagements et factures dans le cadre des dépenses de gestion▪ Il réalise les achats de la délégation dans la limite de la délégation reçue du Président national▪ Il met en œuvre et applique les règles, procédures et décisions nationales/régionales▪ Il est responsable du bon fonctionnement des installations et équipements. Il veille à la conservation du patrimoine.
<i>Gestion des ressources humaines</i>	<ul style="list-style-type: none">▪ Il encadre, organise, coordonne et anime l'équipe des collaborateurs de la Délégation territoriale▪ Il conçoit et met en place une organisation du travail et évalue l'action de ses collaborateurs▪ Il veille au respect des obligations en matière d'hygiène et de sécurité des biens et des personnes

- Pilotage stratégique

Domaines	Fonctions
<i>Pilotage stratégique</i>	<ul style="list-style-type: none">▪ Il participe à l'élaboration de la politique territoriale en lien avec les instances territoriales et conformément aux objectifs définis par les instances régionales et nationales de l'association.▪ Il participe à l'élaboration et à la mise en œuvre des objectifs stratégiques et des projets politiques définis par les instances nationales et régionales de l'association.▪ Il décline la politique régionale au sein du territoire et en analyse les résultats
<i>Politique de formation</i>	<ul style="list-style-type: none">▪ Il assure l'instruction des plans de formation des établissements et délivre les prises en charges correspondantes▪ Il définit les relations contractuelles avec les prestataires / organismes de formation

<i>Communication</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Il participe à la représentation de l'ANFH et de ses services auprès des organismes en relation avec l'association au plan territorial et assure la promotion des actions, projets, produits et services de l'association ▪ Il assure une veille réglementaire et institutionnelle des enjeux et opportunités de partenariat ▪ Il échange, capitalise et transmet en interne et dans le réseau les informations, les expériences et les pratiques
----------------------	---

- Conseil - expertise – projet

Domaines	Fonctions
<i>Ingénierie de formation (approche des besoins, achat de formation, dispositif pédagogique, élaboration de plans, évaluation...)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Il apporte son assistance, ses conseils et son expertise aux établissements adhérents et à leurs personnels, dans les domaines de la gestion de fonds, de la formation et des dispositifs individuels
<i>Conduite de projets</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Il participe, tant au niveau territorial, national que régional, à des projets internes à l'ANFH et de partenariat avec les partenaires externes

- Déontologie

Le Délégué territorial doit respecter des règles déontologiques à l'égard des organismes de formation et des organisations représentées dans les instances. En particulier, il ne doit pas avoir d'intérêt, de quelque nature que ce soit, dans les organismes de formation intervenant à l'ANFH.

2. PROFIL DE POSTE - COMPETENCES

Le Délégué territorial, dans sa fonction de management, doit maîtriser les connaissances, développer les compétences et posséder les capacités suivantes :

- Connaissances sur :

- la politique de santé publique,
- l'organisation et le fonctionnement des institutions sanitaires et sociales et surtout des établissements de santé publics, sociaux et médico-sociaux,
- les missions, l'organisation et le fonctionnement de l'ANFH,
- la gestion des ressources humaines de droit privé et dans la fonction publique hospitalière
- la politique de formation professionnelle continue,
- l'ingénierie de formation,
- les relations sociales et les partenaires sociaux.

- Compétences

Domaines	Etre capable de
<i>Management d'équipe et de groupe</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ encadrer et animer une équipe ▪ organiser, coordonner ▪ animer une réunion ▪ faire la synthèse
<i>Budgétaire et comptable</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ élaborer et suivre un budget ▪ appliquer les procédures comptables ▪ maîtriser les principes de gestion (<i>engagement, contrôle, paiement...</i>)

<i>Politique et ingénierie de formation</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ élaborer un dispositif de formation ▪ conseiller pour la définition et la mise en œuvre du processus de formation (évaluation des besoins, élaboration des plans...), dans les différents domaines de l'ingénierie de formation ▪ participer à l'élaboration et gérer un projet de formation
<i>Communication</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ rechercher l'information ▪ utiliser les technologies de l'information et de la communication ▪ rédiger, présenter, mettre en valeur, convaincre
<i>Projet</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ gérer un projet

3. INCOMPATIBILITES

- Un membre des instances ANFH d'une région ou d'un territoire (CRSG, CT) candidat au poste de Délégué territorial et/ou régional de la même région, doit démissionner de ses fonctions dans les instances dès lors qu'il est nommé.
- Ne peuvent être candidates les personnes ayant des responsabilités décisionnelles ou de gestion dans un organisme de formation.